



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 21 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mai à dix-huit heures trente le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Réparsac, sous la présidence de M. Jacques SAUTON, Président.

Date de convocation	23/04/2019
Date de séance	21/05/2019

Membres en exercice	26
Membres présents	18
Membres votants	23

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTES	
NOM	PRENOM
SAUTON	Jacques
LAMIRAUD	Gérard
VOL	Francis
GRATEAU	Denis
FABRE	Paul
CDA SAINTES	
NOM	PRENOM
CHASSERIAU	Philippe
CHANTEREAU	Michel
ROUX	Michel
TAILLASSON	Stéphane
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ À RÉUNION	
DIRECTRICE	PERRON Alice
TECHNICIENNE DE RIVIERE	TALLERIE Sammie
TECHNICIEN DE RIVIERE	GRIGORCIUK Julien
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine
STAGIAIRE	PINAUD Priscillia
Référent suppléant commune NERCILLAC	Joël JUNG

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
NOM	PRENOM
DE LAMARRE	Nathalie
GUINET	Claude
PETIT	Dominique
ROBBE	Nathalie
GILLOIS	Henri
AUTRET	Michel
CHAMBRELENT	Jacqueline
MOREAU	Claude
THORAUX	Claude
EXCUSÉS	
ARNAUD	Pierre
BONNAUD*	Sabine
BOULETREAU*	Claude
COMBEAU*	Bernard
CROIZET	Jacky
ETOURNEAU	Jean-Louis
FOUCHER	Alain
MARGAT*	Alain
MAJEAU	Stéphane
MOREAU	Jacky
SOUCHAUD	Dominique
TURQUAT*	Philippe

* pouvoir

Mme BONNAUD Sabine a donnée pouvoir à M. SAUTON Jacques
M. COMBEAU Bernard a donné pouvoir à M. CHANTEREAU Michel
M. TURQUAT Philippe a donné pouvoir à Mme Nathalie ROBBE

M. BOULETREAU Claude a donné pouvoir à M. LAMIRAUD Gérard
M. MARGAT Alain a donné pouvoir à M. SAUTON Jacques

SECRETARE DE SEANCE : M. CHANTEREAU Michel

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la commune de Réparsac de nous accueillir, et les membres du comité syndical de leur présence.

Le compte-rendu du Comité Syndical précédent (13 février 2019) est approuvé à l'unanimité.

1 – NOMINATION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Suite au décès de M. LITOUX (membre du bureau du SYMBA), il est nécessaire de nommer une nouvelle personne.

Monsieur le Président fait un appel à candidature et informe le comité que Madame Sabine BONNAUD est candidate.

Le Président propose de passer au vote à main levée. Mme Sabine BONNAUD est élue à l'unanimité (23 voix) membre du bureau et est immédiatement installée à son poste.

2 – DÉCLARATION DE PROJETS POUR LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL EN COURS

Alice PERRON présente et explique le document de déclaration de projets pour la DIG en cours d'instruction qui a pour but d'apporter les modifications à notre projet permettant d'intégrer les résultats de la consultation du public. (annexe joint au présent compte-rendu).

Rappel : selon l'article L 216-1, le Comité Syndical doit se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée la déclaration de projet mentionne:

- l'**objet** de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête
- comporte les motifs et considérations qui **justifient son caractère d'intérêt général**

la Déclaration de projet prend en considération:

- l'étude d'impact
- les avis de l'autorité environnementale & des **adhérents**
- le **résultat de la consultation du public**

la Déclaration de projet indique le cas échéant:

- la nature et les motifs des principales modifications qui, sans en altérer l'économie générale, sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se positionner sur la délibération qu'il est nécessaire de prendre sur ce sujet.

Après avoir délibéré, Le Comité syndical par 22 voix pour et une abstention, adopte à la majorité, la proposition de déclaration de projets pour la DIG en cours d'instruction

3 – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LES COMMUNES

Le SYMBA peut être amené à demander aux communes l'intervention régulière d'un de leur agent communal pour effectuer de l'entretien sur les cours d'eau. Pour se faire une convention doit être établie afin de formaliser les dispositions relatives aux concours apportés par la commune au SYMBA et réciproquement.

Monsieur le Président propose donc au Comité Syndical d'approuver la convention type de prestations de service, de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la convention type de prestations de services et autorise Monsieur le Président à signer les conventions à venir.

4 – POINTS D'AVANCEMENT & INFORMATIONS

• Signalements des embâcles : liste des signalements et travaux programmés :

Explication de l'intérêt de la démarche de signalement. On constate qu'il a toujours quelques confusions sur ce qu'est un embâcle et sur le rôle du SYMBA sur leur gestion.

NB : depuis le 1^{er} janvier 2018, le SYMBA est en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Alice PERRON rappelle au Comité qu'actuellement n'ayant pas reçu notre arrêté de DIG (décalé de trois mois, soit courant juillet), les travaux pour être financés se feront qu'après réception.

Sammie TALLERIE et Julien GRIGORCIUK font une présentation cartographique par entités géographiques des embâcles signalés et constatés à ce jour. Ils expliquent également que tous les embâcles ne seront pas retirés mais les motifs seront présentés aux personnes ayant fait le signalement.

• **Avancement dans la préparation des travaux 2019 :**

Présentation du fonctionnement de l'équipe pour la préparation et la réalisation des travaux 2019 avec un graphique de répartition du temps par type de travaux et une graphique d'état d'avancement de la phase 1 du PPG. (annexe).

• **Inventaires des zones humides :**

Le SYMBA a été sollicité par trois communes pour une participation financière sur cet inventaire. Le coût moyen par commune de bureau d'étude pour cet inventaire est de 10 000€ financé à hauteur de 80 %. Il reste donc à la charge de la commune 2 000€. L'intention des communes était de proposer une participation du SYMBA à hauteur de moitié (soit 1 000€). Donc 3 000€ pour 2019.

Les communes ont l'obligation de mener les inventaires des zones humides dans la cadre de la révision des PLU pour être en conformité avec le SAGE Charente.

Grand Cognac a lancé l'étude d'élaboration de son PLU(I) avec un bureau d'étude retenu qui intégrera la réalisation de ces inventaires. La CDA de Saintes va faire de même au 1^{er} janvier 2020.

Le bureau du SYMBA ne souhaite pas aller vers cette participation financière. C'est un risque financier important pour les années à venir. Si le SYMBA accepte cette participation cette année, il ne sera plus en mesure de refuser des demandes de communes et des EPCI pour les années suivantes.

Monsieur GUINET intervient en précisant que c'est une mesure réglementaire du SAGE et que c'est une contrainte financière pour les EPCI et non pour les syndicats.

Le Comité syndical par 22 voix pour et une abstention, décide de ne pas participer à cette demande financière.

Le SYMBA proposera d'animer les groupes de travail au cours de ces inventaires.

• **Pollutions : Matha (hydrocarbures) et Tourtrat (phytosanitaires)**

MATHA : Une pollution au fuel a eu lieu à Matha le dimanche 17 mars 2019. Celle-ci a été gérée par la cellule anti-pollution des pompiers. Les pompiers ne sont pas revenus après pour retirer les absorbants et pour voir si la pollution était totalement terminée. Nous avons eu un signalement plusieurs jours après car la pollution était toujours présente un peu plus loin. Ce qui a entraîné du fuel dans les eaux pluviales.

Il est donc rappeler que le SYMBA dispose de matériel « d'absorption » en cas de pollution. Il ne faut pas hésiter à nous solliciter. Un article signalant les capacités du SYMBA sur ce sujet va être transmis aux communes pour leurs bulletins municipaux.

TOURTRAT : La pollution est moins importante que par le passé, mais les seuils maximum sont régulièrement dépassés. On constate dans le résultat des analyses, l'apparition de nouvelles molécules polluantes.

• **Lancement d'une gestion de « bassins versants » et programme ReSources**

Le Programme d'Action Territorial passe en diagnostic en 2020 pour un redémarrage en 2021. Temps pendant lequel le SYMBA devra réaliser son diagnostic local. L'EPTB doit également faire un travail sur ce sujet. Le SYMBA souhaite se structurer (au niveau des missions) en fonction de la position de l'EPTB.

• **Politique de gestion quantitative : projet de restauration hydromorphologique**

Mme la sous-préfète de Saint Jean d'Angély a sollicité lors d'en comité quantitatif sur l'eau, le SYMBA concernant un projet de restauration hydromorphologique.

Plusieurs tronçons pourraient être ciblés :

- GRAVELLE : aval de la Gravelle
- ANTENNE : amont de la confluence avec la Gravelle, de Cressé à Bagnizeau
- BRIOU : amont confluence avec la Node, des Grandes Rivières à Thors
- SAUDRENNE : du Treuil à Chez Gaudin

Soit un linéaire pressenti d'environ 40 kms.

Ce projet sera conduit en relation avec la profession agricole et les acteurs de l'eau.

Une présentation sera faite au prochain comité consultatif du 11 juin 2019.

5 – STAGE MISE À JOUR DES INDICATEURS D'ÉTAT DES LIEUX DU PLAN DE GESTION

Priscillia PINAUD, stagiaire en Master 2 Gestion environnement au SYMBA du 1^{er} avril 2019 au 27/09/2019 sur la mise à jour de l'état des lieux et diagnostic des cours d'eau, présente l'objet de son stage et l'avancement de son travail au Comité Syndical.

6 – DATE DU PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL

Le prochain Comité Syndical sera en septembre. L'agenda de chacun n'étant pas encore complété sur cette période, un doodle sera fait.

7 – QUESTIONS DIVERSES

• Sollicitation pour la lutte collective contre les ragondins

Le SYMBA a été sollicité par le FDGDON 16 (fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles) pour un partenariat financier sur la lutte collective contre les ragondins et rats musqués sur la Charente. Le montant s'élève à 5 400€ dans le cadre d'un piégeage assuré par des bénévoles. Nous ne pouvons prétendre à aucun financement sur ce montant.

La CDA de Saintes nous a également sollicité à ce sujet étant donné que les syndicats des bassins Seudre et Charente Aval l'ont inscrit dans leurs statuts. À noter qu'il s'agit de bassins présentant de très grandes superficie de marais et zones humides (sur le secteur littoral), la lutte contre les ragondins sur leurs territoire est un élément fédérateur.

À l'heure actuelle, une entente entre syndicat en Charente demande à la FDGDON 16 de faire une proposition financière impliquant la profession agricole, premier bénéficiaire de cette lutte. Nous sommes dans l'attente d'un retour de leur part.

Concernant le 17, le Département n'a pas encore mis à jour son règlement de subvention sur ce sujet. Ils ne peuvent actuellement porter une subvention que pour le compte des EPCI.

Il nous semble prématuré de nous positionner à ce sujet. Les conséquences pourraient être les suivantes :

- si exercice différencié entre les départements 16 et 17 : modification statutaire
- dans tous les cas : augmentation proportionnelle de la cotisation de nos adhérents

Le Président invite le Comité Syndical à se positionner sur cette demande de participation financière.

Après délibération, le Comité Syndical, vote à l'unanimité, de ne pas participer à cette sollicitation financière.

• Semaine bleue

Le SYMBA est sollicité par la commune de Matha pour participer à un accompagnement d'animation le 10 octobre 2019 dans le cadre de la semaine bleue. Il est demandé 3 élus volontaires pour accompagner les techniciens du SYMBA. S'adresser au secrétariat du SYMBA pour « s'inscrire ».

• Formation des élus sur le fonctionnement des cours d'eau

Le SYMBA envisage de reconduire la formation aux élus sur le fonctionnement des cours d'eau après les prochaines élections municipales. Le CPIE de Gartempe a été sollicité dans ce sens. A la dernière session, il y a eu 64 élus qui ont participé à cette formation. Par souci d'organisation le SYMBA envisage deux journées de formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.